

<http://www.snetap-fsu.fr/Rassemblement-National-des.html>



Rassemblement National des personnels ATOSS et IATOS

- Métiers - ATE - Statuts (titulaire, contractuel) - Transfert des personnels TOS -

Date de mise en ligne : dimanche 20 novembre 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le Bureau National du SNETAP a décidé d'organiser un rassemblement National des personnels [ATOSS](#) (enseignement technique) et [IATOS](#) (enseignement supérieur) le 30 novembre 2005, à Paris.

Bien qu'ouvert à tous, ce rassemblement privilégie la participation des adhérents ATOSS et IATOS syndiqués au SNETAP-[FSU](#).

Face aux attaques menées contre les personnels (transfert des [TOS](#), réforme de la notation et de l'avancement), aux aggravations des conditions de travail (flexibilité du temps de travail, charge de travail de plus en plus importante) et à la dégradation du pouvoir d'achat (stagnation des salaires, remise en cause des engagements d'harmonisation indemnitaires et promotions de plus en plus réduites), ce rassemblement doit permettre aux personnels d'approfondir leur réflexion sur leur place, leur rôle, leurs conditions de travail et de rémunération.

Il doit être l'occasion d'enrichir les mandats du SNETAP de façon à porter plus haut et plus fort les revendications des personnels ATOSS et IATOS.

Il doit enfin être l'occasion d'élaborer en commun des stratégies d'action permettant de faire valoir ces revendications.

Pour cela la participation du plus grand nombre est importante.

Modalités pratiques :

Inscription :

Afin de permettre au mieux l'organisation de cette journée, nous te demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et de le remettre à ton secrétaire de section. Tu peux, par ailleurs envoyer un formulaire d'[inscription en ligne](#).

Organisation et prise en charge du déplacement :

Les frais engendrés par le déplacement à Paris seront pris en charge par les trésoreries régionales du SNETAP. Afin de réduire au maximum les coûts, il est recommandé d'organiser le déplacement au niveau de la section et/ou de la région (billets groupés, réservations à l'avance ...). Pour éviter des avances d'argent parfois importantes de la part des agents il est recommandé de voir, auprès des trésoreries de section, les possibilités de faire ces avances.

Autorisation d'absence :

Suite à ton inscription, ton secrétaire de section te remettra une convocation (qui précisera le lieu exact). Cette convocation, en application des articles 12 et 13 du décret n° 82-477 du 28 mai 82, vaut autorisation d'absence.

COUPON Réponse

Nom : Prénom :

Etablissement :

.....

Région :

Participera

Ne participera pas

au rassemblement national des Personnels ATOS et IATOSS le 30 novembre 2005